

Image not found or type unknown



Fusion d'entreprise et droits du travail

Par **LEMOINE Romain**, le **04/04/2018** à **16:22**

Bonjour,

La société qui m'employait jusqu'à présent se situait en région parisienne. Depuis peu notre employeur l'a fait fusionner avec une autre de ses entreprises située en Alsace. A-t-il l'obligation de nous passer au statut Alsace-Lorraine (sécurité sociale à 90 %, mutuelle moins onéreuse et trois jours fériés en plus dans l'année) ?

Merci

Par **P.M.**, le **04/04/2018** à **16:56**

Bonjour,

C'est le lieu de travail qui détermine l'application du statut particulier local...